

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Examen professionnel fédéral
d'expert(e) en gestion d'institutions de santé 2026

- Épreuves écrites : 31 août et 1^{er} septembre 2026
- Épreuves orales : 14 septembre 2026 et 15 septembre 2026

1. IDENTITÉ

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale privée :

Rue : _____

Code Postal : _____ Lieu : _____

Date de naissance : _____ N° AVS : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Vérifiez que l'orthographe est correcte, les données saisies seront utilisées pour le brevet fédéral.

Adresse professionnelle

Institution : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Langue désirée pour l'épreuve :

Français

Allemand

Italien

Correspondance et facturation :

Adresse privée

Adresse professionnelle

2. CURSUS PROFESSIONNEL

FORMATION SCOLAIRE / APPRENTISSAGES / ÉTUDES :

Du	Au	Titre de la formation

FORMATION CONTINUE :

Du	Au	Ecole / institution

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Du	Au	Employeur

3. ANNEXES

Documents à joindre à votre fiche d'inscription :

- Copie de votre pièce d'identité
- Copie des diplômes/certificats
- Copie des certificats de travail
- Curriculum Vitae
- Copie carte AVS

4. ADMISSION (selon ch. 3.3 du règlement)

Sont admis à l'examen les candidats qui:

a) Disposent d'un certificat fédéral de capacité sanctionnant une formation professionnelle initiale d'une durée de trois ans au moins, un certificat de maturité ou une qualification équivalente ;

et

b) Peuvent justifier d'au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine commercial d'une institution de santé en Suisse ou à l'étranger.

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen, dans les délais, selon le ch. 3.41 du règlement, et de la remise, dans les délais également, de la description complète du cas pour l'épreuve 2 TIC / gestion de projet et de processus.

Les demandes de dispense et mesures d'aménagement d'une épreuve d'examen doivent parvenir au secrétariat des examens à l'échéance du délai d'inscription au plus tard. Les demandes qui nous parviendront à une date ultérieure ne pourront pas être prises en compte.

5. RETRAIT

Le retrait doit être communiqué sans délai et par écrit à la commission d'examen, assorti des pièces justificatives. Un retrait n'entraîne pas de frais si l'annulation a lieu jusqu'à 12 semaines avant le début des examens. En cas d'un retrait ultérieur, les frais d'annulation suivants seront facturés :

Jusqu'à 8 semaines avant le début des épreuves : 250.00 CHF

Jusqu'à 6 semaines avant le début des épreuves : 900.00 CHF

A partir de 6 semaines avant le début des épreuves : Aucun remboursement

Passé le délai de 6 semaines avant le début des examens et sans raison valable selon ch. 4.22 du règlement, l'examen est considéré comme un échec. Le candidat/la candidate est autorisé/e à repasser l'examen à deux reprises.

6. TAXE D'EXAMEN :

La taxe d'examen 2026	1'800.00 CHF
Les frais SEFRI	40.00 CHF

Moyens auxiliaires :

Annuaire de l'assurance maladie et accident suisse de Santésuisse	54.50 CHF
Calculatrice de poche Canon AS- 120-II	13.00 CHF

Ces deux moyens auxiliaires seront facturés à la candidate/au candidat en même temps que la taxe d'examen. *(Le montant est ajusté selon les prix du jour de la commande)*

J'accepte que mon nom, ma photo et le nom de mon employeur soient publiés après la cérémonie de remise des diplômes sur le site internet du secrétariat des examens :

Oui Non

Par ma signature, je m'engage à respecter les directives et le règlement de l'examen, et j'atteste que les informations fournies sont exactes.

Lieu et date _____

Signature : _____

Délai d'inscription : 28 février 2026

Toutes inscriptions doivent être envoyées par courriel ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Secrétariat des examens
p.a Espace Compétences SA
Route de Grandvaux 14
1096 Cully
secretariat@gi-s.ch